



135281 - Faire ses ablutions avec de l'eau altérée par l'oxide

question

Nous avons un problème à la maison parce que l'eau de robinet a changé de saveur et de couleur. Je n'en sais rien de sûr. Mais il paraît que le réseau d'adduction d'eau draine de l'oxide. Problème difficile à résoudre. Je sais qu'il n'est pas permis d'utiliser dans les ablutions de l'eau qui a changé de couleur ou de saveur à cause de son contact avec une substance sale. Cependant je ne sais pas si l'eau véhiculée par un réseau contenant de l'oxide est impropre, bien qu'il m'arrive d'en boire quand je ne peux pas me rendre à la borne fontaine du jardin.

la réponse favorite

Louange à Allah.

Cela dit, l'eau est en principe jugée propre, aussi longtemps qu'elle ne changera pas de couleur, de saveur ou d'odeur à cause de son contact avec une substance impropre. Quand le changement en question est dû à son contact avec une substance propre comme l'oxide, elle reste propre aussi longtemps qu'elle conservera ses propriétés naturelles.

Cheikh al-islam, Ibn Taymiyya (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) écrit : « La question du changement d'une quantité d'eau faible ou importante, dû à son contact avec des substances propres comme des feuilles du jujubier, du cèdre, du zizyphus, du sable, de la patte ou d'autres éléments aptes à changer l'eau, comme cela quand on met des traces du jujubier dans un récipient rempli d'eau et que celle-ci change sans perdre ses spécificités naturelles, les ulémas ont émis deux avis à son sujet.

Le premier est qu'il n'est pas permis de l'utiliser pour se purifier. C'est l'avis de Malick, de Chaafie et d'Ahmad, selon l'une des deux versions qui lui sont attribuées. Car elle n'est plus de l'eau pure dont il est question dans la parole du Très-Haut : « ...si l'un de vous revient du lieu où il a fait ses



besoins, ou si vous avez touché à des femmes et que vous ne trouviez pas d'eau » (Coran,4 :43)
Les partisans de cet avis ont formulé des exceptions dont certaines sont consensuelles et d'autres controversées. Quand le changement provient d'un élément difficilement séparable de l'eau, celle-ci conserve sa pureté à l'avis de tous. Quand le changement provient de matières grasses ou du camphre, deux avis bien connus sont émis. Si le changement est minime, peut-on ne pas en tenir compte ou pas ? Doit-on établir une distinction entre le changement d'odeur et les autres changements ? La réponse est envisagée sous trois angles.

Le second avis est qu'il n'y a pas de différence entre une cause de changement naturel et une autre ; et entre ce qui est difficilement évitable et d'autres. Si l'eau garde ses propriétés naturelles et n'est pas sensiblement changée, elle demeure propre. C'est l'avis d'Abou Hanifa, d'Ahmad, selon l'autre version qui lui est attribuée et qu'il a donné dans la plupart de ses réponses. C'est l'avis juste. » Extrait légèrement remanié. (Recueil des avis juridiques consultatifs (21/24-25))

Cheikh Ibn Outhaymine (Puisse Allah le Très-haut lui accorder Sa miséricorde) écrit : « Toute eau qui tombe du ciel ou jaillit de la terre est pure et apte à servir dans les ablutions , même si ses couleur, saveur et odeur changeaient au contact avec une substance propre. Car le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) a dit : « Certes, l'eau est pure et rien ne la rend impure. » (Rapporté par les auteurs des Sunan) Cet avis est le juste. Si l'une de ses propriétés naturelles change, elle devient impure et à éviter. » Extrait de *Manhadjou Saalikkin* (1/33)

Cheikh Ibn Baz (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit : « Quand l'eau change au contact de substances impures, elle devient impure à l'avis de tous. Si elle change en raison de son mélange avec des éléments jugés propres comme de la peinture ou les traces de tannage collées dans les outres et autres choses pareilles, et les herbes et sols et consort , tout cela ne la rend pas impure. Elle demeure naturellement pure et apte à purifier. » Extrait du Recueil de ses avis juridiques consultatifs (7/29)

Le changement dû à l'oxide et consort n'est pas provoqué par une saleté car l'oxide ne l'est pas. Aussi l'eau conserve-t-elle sa pureté originelle. Son changement d'apparence ne représente pas un inconvénient. Toutefois, nous vous conseillons de ne pas en boire à cause d'éventuelles



mauvaises conséquences d'ordre sanitaire.

Allah le sait mieux.